Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIe ANNÉE — N° 6 9 février 1946

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *La meilleure ou la pire des choses.* — Genève : U. I. G. — Messieurs : *Convocation.* — *Rapport du trésorier.* — U. I. G. - Dames : *Convocation.* — U. A. E. E. : *Convocation.* — Neuchâtel : *Un peu de statistique.* — *Mise au concours.* — Tribune libre. — Informations : *Journée d'éducation.* — *Les jouets des enfants suisses.* — *Billet de la semaine.* — Bibliographie.

Partie pédagogique : R. Dottrens : *L'appréciation objective de la valeur et du travail des élèves.* — V. Dentan : *A propos d'analyse logique.* — Georges Durand : *Les classifications prématurées.* — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

LA MEILLEURE, OU LA PIRE DES CHOSES ?

Statut des fonctionnaires ! Depuis quelques semaines, on en parle dans nos milieux ; depuis quelques semaines, ces mots trottent dans la tête de ceux qui sont chargés des affaires de la S. P. V.

Un tel statut peut être une bonne chose, s'il est en quelque sorte une charte, qui se contente de fixer nos conditions générales de travail, nos droits et nos devoirs envers l'Etat, laissant une place suffisante à la loi sur l'Instruction publique revisée ; s'il améliore notre situation matérielle, sociale et juridique ; s'il est un moyen de défense du corps enseignant ; s'il assure notre collaboration à l'organisation et à l'administration de l'école populaire, selon l'article 2 de nos statuts ; et surtout s'il comporte la création, d'une commission paritaire d'une part, et, d'autre part, d'une commission du personnel, organe de liaison entre le Département et le corps enseignant.

Des si ! en quantité ! Et il faut que toutes ces conditions soient remplies, pour que nous puissions « accepter » un statut des fonctionnaires et nous y soumettre loyalement ; pour que nous puissions en toute conscience aiguiller des jeunes vers l'enseignement.

Il est assez piquant, et cela au surplus, donne lieu à quelque méditation, de constater que c'est au moment même où l'on fête le souvenir du grand, du toujours plus grand Pestalozzi, que l'on étend au corps enseignant la notion de fonctionnaire.

Pestalozzi, fonctionnaire ! Quelque amitié que nous ayons pour toutes les confréries des employés de l'Etat, quelque grand que soit le respect que nous avons pour tout travail humain, nous avons le devoir de dire ce qui suit. Celui-là est perdu, qui ne considère que comme une fonction : le fait d'exercer au travail le cerveau d'un enfant, par la mathématique et les lettres, par l'étude de l'histoire et de l'économique, le fait d'ouvrir un cœur à l'amour des arts et de toute beauté, le fait de prendre en sa main le menton d'un petit pour regarder ses yeux et verser en son âme l'amour qui tournera son cœur vers l'amour des hommes. Celui-là n'est plus régent, qui fera l'école en fonctionnaire.

Le statut dont nous parlons serait la pire des choses, s'il était fait de telle façon qu'un maître d'école en soit réduit à n'être qu'un agent de l'autorité, ayant le sens de sa responsabilité envers l'Etat, mais qui ne se sentirait plus responsable envers l'enfant.

Nous nous débattrons comme diable en bénitier si le statut, en ôtant au maître une parcelle de sa liberté morale et spirituelle, ne lui permettait plus d'être lui-même, et de travailler dans la joie.

Nous sommes, par ailleurs, prêts à aider à l'établissement et à la réalisation des conditions que nous avons énoncées.

M. B.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de l'U. I. G. sont convoqués en *assemblée administrative annuelle,* le *samedi 16 février 1946,* à 10 heures précises, à la grande salle du *Restaurant du Coq d'or,* rue Pierre Fatio 19.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport du président.
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.
4. Elections statutaires.
5. Désignation des délégués de l'U. I. G. aux différents groupements et associations.
6. Fixation de la cotisation pour 1946.

L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour les membres actifs ; une amende de *deux francs* est infligée aux membres qui n'ont pas présenté par écrit une excuse reconnue valable par le comité.

L'assemblée sera suivie d'*un repas en commun* servi à 12 h. 30, au Coq d'or au cours duquel nos collègues E. Garcel, J. Pittet et M. Tagini, nouveaux honoraires, seront fêtés.

Menu :
Vol au vent
Côtelette de porc charcutière
Cardon au gratin
Pommes rissolées
Tarte aux pommes

Fr. 5.50
sans le vin

Prière de s'inscrire auprès du président Ed. Gaudin, 34, Servette, tél. 2 30 73, jusqu'au *vendredi 15, à 14 heures.*

Le Comité.

RAPPORT DU TRÉSORIER
pour l'exercice 1945

L'exercice qui se termine semble laisser notre caisse en bonne position et pourtant...

Cet excédent de l'actif ne sera réel que lorsque **tous** les membres se seront acquittés de leurs obligations. Il est assez piquant de remarquer

Résumé des opérations

Doit		*Avoir*	
1. Cotisations et amendes encaissées	2398.40	1. Cotisation 1945 à la S. P. R.	1323.—
2. Cotisations supplémentaires pour victimes de la guerre	260.—	2. Cotisation 1945 à la Fédération	29.40
3. Participations à la campagne antiréférendaire	348.—	3. Cotisation 1945 à Pro Familia	10.—
4. Participations d'abonnement à l'*Educateur*	22.—	4. Campagne antiréférendaire	370.—
5. Participations de non-membres à la campagne antiréférendaire	25.—	5. Aide aux victimes de la guerre (44 et 45)	588.—
6. Ristourne de l'assurance accident	235.95	6. Bienfaisance	65.—
7. Dons	2.50	7. Assurance R. C.	60.30
8. Solde du congrès	500.—	8. Commission du choix des lectures	30.—
9. Remboursements de factures	117.85	9. Commission de documentation	23.75
10. Intérêts 1944 et 1945 des chèques postaux	6.60	10. Indemnité au président	300.—
11. Intérêts 1944 et 1945 de la Caisse d'épargne	94.—	11. Cachets de conférenciers	77.60
12. Versement par erreur non réclamé	14.47	12. Avance au Cartel	300.—
		13. Frais généraux	659.97
		14. Solde créditeur	187.75
	4024.77		4024.77

Bilan 1945

Actif		*Passif*	
En caisse	93.68	Capital au 1er janvier 1945	3403.25
Notre crédit au compte de chèques postaux	308.62	Excédent de l'actif	690.25
Notre avoir à la Caisse d'épargne	2762.70		
2 parts, coopérative d'habitation	60.—		
Mobilier (3e amortissement de la machine à écrire : Fr. 76.—)	153.—		
Cotisations dues	281.40		
Ports et remboursements dus	1.60		
Participations à la campagne antiréférendaire dues	27.50		
Cot. d'aides aux victimes de la guerre dues	36.—		
Factures dues	69.—		
Avance au Cartel	300.—		
	4093.50		4093.50

Le trésorier : R. Matthey.

que des collègues non-membres nous ont aidé financièrement à lutter contre le referendum et que des membres de l'U. I. G. ont laissé passer 1945 sans marquer leur remerciement à leur société. Que les circonstances de la vie soient difficiles, j'en conviens, car moi-même..., mais n'y aurait-il vraiment pas eu moyen... ? N'oublions pas que nous n'aurons pas chaque année une S. P. R. pour nous gratifier de Fr. 500.— à la liquidation des comptes du Congrès de Genève.

Mais je voudrais remercier notre collègue Passello qui m'a remplacé pendant que j'étais au service militaire ainsi que les membres qui m'ont aidé en encaissant les cotisations dans leur bâtiment, en acceptant les remboursements ou en payant avec diligence.

Détail des frais généraux

Location de l'Aula de l'école d'horlogerie	22.65
Taxes des chèques postaux	7.70
Ports de lettres	2.20
Réception d'invités à l'assemblée administrative	87.35
Frais de vérification des comptes	4.70
Cadeaux aux honoraires	86.30
Frais de convocations	79.75
Imprimerie	19.60
Annonces mortuaires Publicitas	28.75
Fleurs, couronnes	85.—
Entretien de la machine à écrire	6.95
Dactylog. du nouveau projet du règlement des études pédag.	15.—
Dactylog. du texte du travail pour la S. P. R.	3.50
Frais du président (lettres, tf., réceptions, voyages, papier, etc.)	172.60
Frais de Passello	1.70
Frais de Borel	10.75
Frais d'Uldry	11.—
Frais de Matthey	14.45
Suppression des centimes rouges	—.02
	659.97

U. I. G. - DAMES

CONVOCATION

Assemblée administrative annuelle

Cette assemblée aura lieu le *samedi 16 février 1946,* à 15 heures, au Foyer de l'Union chrétienne de jeunes gens, rue Général Dufour 3.

Tous les membres actifs sont tenus d'y assister. Une amende est infligée aux absents qui n'ont pas présenté à temps une excuse valable.

Nous rappelons que les candidatures pour la présidence et le comité doivent être présentées trois jours avant l'assemblée.

La séance sera suivie d'un thé. Prix : Fr. 1.50 et un coupon de repas.

A. D.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

CONVOCATION

Les membres de l'U. A. E. E. sont convoquées en assemblée générale administrative annuelle, le *samedi 16 février 1946, à 15 heures,* à la Taverne de Plainpalais, Rue de Saussure 6.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la séance administrative de 1945.
2. Rapport de la présidente.
3. Rapports de la trésorière et des vérificatrices des comptes.
4. Rapports des déléguées.
5. Propositions individuelles.
6. Thé amical.

Nous vous rappelons, qu'en vertu des statuts, cette assemblée est obligatoire pour tous les membres actifs et qu'une amende de Fr. 1.— est infligée aux membres absentes, qui n'ont pas présenté par écrit une excuse reconnue valable par le Comité.

Les sociétaires qui désirent présenter une proposition individuelle doivent l'envoyer par écrit à la présidente *Mme Cullaz, Rue Emile Jung 5,* avant l'assemblée.

M. C.

NEUCHATEL

UN PEU DE STATISTIQUE

Effectif de la S. P. N. Au 1er janvier 1946, le nombre des membres actifs de la S. P. N. s'élevait à 440 ; soit 11 de plus qu'en 1945. En voici la répartition par section :

Neuchâtel	99	(95)
Boudry	62	(62)
Val-de-Ruz	42	(38)
Val-de-Travers	63	(61)
La Chaux-de-Fonds	93	(90)
Le Locle	81	(83)

L'élément féminin compte 283 sociétaires et le groupe masculin 157.

Assurances. Le tableau suivant donne la proportion par section du nombre des assurés en responsabilité civile et contre les accidents :

Sections	*Responsabilité*	*Accidents*
Neuchâtel	89 %	62 %
Boudry	45 %	53 %
Val-de-Ruz	68 %	45 %
Val-de-Travers	54 %	64 %
La Chaux-de-Fonds	96 %	81 %
Le Locle	62 %	81 %

Rappelons ici que nos deux services d'assurances sont ouverts en tout temps à ceux des membres de la S. P. N. qui n'ont pas encore souscrit de police. S'adresser au bulletinier pour renseignements.

Age d'entrée dans l'enseignement. Cet âge est moins élevé que ne pourrait le faire supposer le fait que plusieurs d'entre nous sont entrés tardivement en fonctions, voire après 30 ans ou peu auparavant. La moyenne de cet âge n'a pas évolué au cours des vingt-cinq dernières années dans les proportions extraordinaires que j'entends parfois énoncer.

Voici ce qui en est d'après les données établies par l'expert du Fonds scolaire de prévoyance :

Années	*Instituteurs*	*Institutrices*
1920	20,5	20,2
1937	21,6	21,5
1942	22,3	23,3

En l'espace de 22 ans, la moyenne s'est donc élevée de 1,8 an pour les instituteurs et de 3,1 ans pour les institutrices.

L'âge d'obtention du brevet étant fixé à 18 ans, il ressort du tableau ci-dessus que la période d'attente d'une nomination est de 4 ans environ pour les instituteurs et de 5 ans pour les institutrices ; alors qu'en 1920, cette période n'était que de 2 ans et quelques mois pour les uns et les autres.

J.-Ed. M.

MISE AU CONCOURS

Cernier. Poste d'institutrice.

Entrée en fonctions : 23 avril 1946. Délai des inscriptions : 16 février 1946.

TRIBUNE LIBRE

Je soussigné, Georges Borel, instituteur, auteur de l'article « Reconstruction » paru dans l'*Educateur* No 21, p. 347, reconnais l'absolue neutralité politique du Syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel (S. C. N. E. O.) qui s'inspire de l'idée « Penser suisse ».

Je reconnais que le S. C. N. E. O., s'inspirant de la doctrine chrétienne respecte en cela la personnalité et, par ce fait, ne peut pas souscrire aux doctrines nationales-socialistes ou fascistes.

Je déclare infondée mon insinuation relative à l'enseignement de certaines branches, histoire, géographie, et celle relative à la loyauté professionnelle des membres du S. C. N. E. O. Je ne désirais faire aucun procès de tendance ni vouloir épurer l'enseignement.

Je regrette d'avoir pu froisser les sentiments patriotiques des membres du S. C. N. E. O. ou porter le discrédit sur leur activité professionnelle et d'avoir pu, par cet article, susciter des soupçons sur les sentiments de loyauté et de civisme des membres du S. C. N. E. O.

G. B.

INFORMATIONS

JOURNÉE D'ÉDUCATION A NEUCHATEL

Aula de l'Université, 15 et 16 février 1946

organisée — sous les auspices du Département de l'instruction publique — par la Commission d'éducation de l'Alliance de sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute et la Ligue Pro Familia, avec le concours des associations pédagogiques et féminines de la région.

Orientation de la jeunesse vers l'idéal de la paix

1845 : « Le XXe siècle déclarera la paix au monde ». J. Michelet
1945 : « Construire un monde où les peuples pourront cohabiter en paix ».

Gustave V de Suède (Séance du prix Nobel)

Vendredi 15 février, 20 heures. Séance publique et gratuite.

1. *Rôle de la famille :*

« L'éducation pour la paix au foyer domestique », par Mlle Jung, prof. à l'Ecole supérieure des jeunes filles, Genève.

Samedi 16 février, dès 9 heures précises. Inauguration par M. C. Brandt, conseiller d'Etat.

2. *Rôle de l'école :*

9 h. 30. « L'éducation pour la paix » (de la jeunesse masculine) par M. P. Muller, secrétaire de l'Association suisse pour une S. d. N.

10 h. 30. Education internationale : expériences, suggestions, jeux et moyens d'éducation, par Mlle Evard, Dr ès lettres, St-Sulpice.

3. *Rôle des associations locales :*

14 h. 15. « Vouloir la paix et la construire », par M. Ed. Privat, professeur à l'Université de Neuchâtel.

15 h. L'action des jeunes : des représentants des groupements de jeunesse exposeront brièvement leur idéal pacifiste et leurs relations internationales.

Jeunes gens et jeunes filles délégués par :

1. La jeunesse de l'Eglise protestante neuchâteloise
2. L'Association catholique (jeunesse féminine romande)
3. Un éclaireur — 4. Une éclaireuse
5. Un jeune syndicaliste
6. Un étudiant — 7. Une étudiante
8. Délégués des Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles

Nota : Chaque conférence sera suivie d'une discussion.

Prix des places : Fr. 2.— pour la journée ; Fr. 1.20 la demi-journée ; Fr. 1.— pour les membres des corps enseignants ; Fr. 1.— pour les membres des groupements de jeunesse, sur présentation d'une carte de légitimation.

LES JOUETS DES ENFANTS SUISSES

Les jouets que de nombreux enfants suisses ont envoyés récemment à la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale commencent à être distribués à l'étranger.

Les échos de ces premières distributions sont réjouissants. Dans la Haute-Autriche, par exemple, la préparation de la fête de Noël en a été singulièrement facilitée. Une des personnes chargées de la distribution dans cette région écrit :

« Deux cents jouets environ ont été remis à l'officier responsable de la 83e division américaine pour les enfants D. P. dont elle a la charge — c'est-à-dire les enfants des populations déplacées — et pour lesquels la troupe américaine cherche à faire la plus jolie fête de Noël possible. Les autres ont été remis directement aux enfants D. P. français et italiens de la région de Linz (environ 30).

Nous avons remis cependant la plus grande partie à un certain nombre d'orphelinats de la région qui sont surchargés d'enfants évacués de Silésie et qui ont perdu leurs parents pendant la guerre. Deux de ces orphelinats dépendent de Karitas et sont dirigés par des sœurs (St. Anna à Steyr et Schloss Haag am Hausruck). Deux autres dépendent de la Landesfürsorgeamt (Steegen bei Peurrbach et Schloss Neuhaus bei Geinberg). Chacun héberge environ 80 enfants dont beaucoup sont dans des conditions physiques assez misérables, sans aucun jouet ni livre pour se distraire ou s'occuper.

Tous ces jouets ont été reçus avec une joie incroyable. Non seulement par les enfants eux-mêmes, mais aussi par les sœurs et par les directrices de ces orphelinats : plusieurs en avaient les larmes aux yeux et ne savaient comment exprimer leur joie.

Je ne crois pas qu'on puisse imaginer en Suisse ce que de tels cadeaux représentent ici. C'est pourquoi je voudrais insister pour qu'on fasse savoir si c'est possible aux donateurs et aux organisations qui se sont chargés de cette collecte, quelle joie et quelle reconnaissance ils ont suscitées dans ce pays. Je ne crois pas qu'aucun aliment, pas même du chocolat, que beaucoup d'enfants de 5 ans n'ont jamais goûté de leur vie, puisse être apprécié à ce point. »

Il est juste que les enfants suisses reçoivent les remerciements qui leur sont dus, et avec eux, tous ceux qui ont assuré le succès de la collecte. Les envois continuent. Il y a des millions d'enfants qui n'ont rien. A quelques-uns d'entre eux pourtant, les jouets, comme un signe d'amitié, apportent un peu de joie et de consolation.

La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale.

BILLET DE LA SEMAINE

Bien qu'assez satisfaits d'une bonté native qui n'est parfois — reconnaissons-le — que faiblesse, nous n'aimons guère être pris pour des poires, même juteuses et dorées à souhait ! Pestalozzi, on le sait, fut souvent victime de son grand cœur. Pourtant il n'était pas dupe. Témoin les lignes qu'en un jour d'anniversaire, il adressait à un élève : « ... Le monde gît dans le mal ; crains ses artifices ! crains ses enchantements ! crains son or ! Mais sur toute chose, crains ta propre faiblesse !... »

N'était-il pas son Maître et le nôtre Celui qui, envoyant ses disciples « comme des brebis au milieu des loups », leur recommandait d'unir à la simplicité de la colombe la prudence du serpent ?

Ad. Lys.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise, 4e livraison (octobre, novembre — décembre 1945).

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S.A. 7, rue de Genève, Lausanne. Fr. 8.— par an.

Sommaire: *le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud* (avec illustration), par Aymon de Mestral. — *La grande église de la Rochettaz au Lieu*, par Aug. Piguet. — *Notes sur les grenettes et les halles* (avec deux illustrations), par E. Gavillet. — *Le bureau des diligences du canton de Vaud à Genève en 1817*, par Gustave Dolt. — *La bourgeoisie de Berne*, par Ad. Besson. — Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'APPRÉCIATION OBJECTIVE DE LA VALEUR ET DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

Existe-t-il des moyens d'améliorer le système des notes et celui des examens ? S'ils se maintiennent encore malgré les constatations défavorables et les critiques fondées qu'on a pu formuler à leur endroit, n'est-ce pas qu'on n'a rien trouvé de meilleur pour les remplacer ?

En réalité, il est plusieurs moyens efficaces d'améliorer rapidement le système existant. Le plus simple dans son application, le plus difficile dans son acceptation consisterait à supprimer toutes les appréciations quantitatives et à les remplacer par des jugements de valeur. A la fausse mathématique, s'exprimant en notes entières et en dixièmes de notes, aux échelles numériques avec degrés fractionnables, il faut substituer des échelles de valeur exprimant des appréciations : très bien, bien, suffisant, insuffisant, nul. L'expérience prouve que, malgré les apparences, un tel mode d'appréciation est infiniment supérieur et infiniment plus équitable que celui traditionnellement employé.

Les échelles numériques, nous l'avons dit, sont fort rarement utilisées dans leur totalité, si bien que les normes qu'on emploie ne sont nullement celles que prévoient les règlements et que les conditions de promotion ou d'admission en sont totalement faussées.

Par contre, lorsqu'il s'agit de qualifier un travail en le déclarant suffisant ou insuffisant, excellent ou simplement bon, la position des correcteurs est tout autre. A l'application mécanique d'un système quelconque se substitue une réflexion, une pesée, un jugement dont les éléments doivent être rassemblés et estimés. Il se produit alors ce phénomène curieux auquel les profanes sans doute auront peine à croire, c'est que les échelles admises reprennent toute leur valeur.

La difficulté d'une telle modification est double : car instituteurs et maîtres doivent avoir une attitude d'esprit bien différente lorsqu'ils apprécient les travaux de leurs élèves. Il entre dans un jugement de valeur d'autres éléments qui n'interviennent pas dans une correction. Le facteur personnel agit beaucoup plus lorsque l'examinateur emploie une échelle numérique que lorsqu'il apprécie et dans cette appréciation, il tient compte dans une plus large mesure de la valeur du candidat sur lequel il est appelé à porter un jugement.

Chaque année, lorsque se décide la promotion des élèves, les inspecteurs des écoles sont saisis par leur personnel, de propositions précises tendant à empêcher tel ou tel élève d'être promu. Neuf fois sur dix — je n'exagère pas — la vérification des notes attribuées au cours de l'année par le maître amène à constater que ces élèves ont largement atteint les normes prévues pour assurer leur promotion. C'est avec la plus inconsciente ingénuité qu'instituteurs et institutrices déclarent alors « que les notes ne correspondent pas à la **vraie** valeur de l'élève ».

Une autre difficulté provient de l'opinion publique et en particulier des parents. Je suis convaincu que si le régime des notes scolaires a

pris la déplorable extension que l'on sait, c'est aux parents qu'on le doit car ils sont souvent enclins à douter de l'objectivité et de l'honorabilité des maîtres. L'appareil numérique de notation est pour eux une garantie ; la magie du nombre et du chiffre agit et naturellement le personnel enseignant de son côté est tout content d'avoir à sa disposition ce bouclier dont personne bien heureusement pour eux, n'a jamais pris la peine de vérifier la solidité.

Diminuer l'étendue des échelles de notation, attribuer à chaque échelon un qualitatif exprimant sa valeur par rapport aux autres, substituer la note qualitative à la cotation numérique, voilà des moyens d'application faciles dont l'emploi généralisé ferait tomber beaucoup des critiques dirigées contre les notes scolaires desquelles un éducateur français, M. Ginat, n'hésitait pas à déclarer que leur précision exagérée était scientifiquement malhonnête.

C'est à un système semblable que s'était arrêté M. Auguste Lalive, directeur du Gymnase de La Chaux-de-Fonds. L'essentiel — pour lui comme pour nous — n'est pas tant de supprimer la note que de transformer le régime de notation afin de provoquer un changement d'esprit aussi bien chez les maîtres que chez les élèves.

Chez les élèves, en faisant disparaître les causes qui les incitent à frauder, à travailler pour la note ou pour la moyenne, à entrer en lutte sourde ou ouverte avec les maîtres, et au contraire à leur donner le sens de leur responsabilité devant leur formation intellectuelle, les amener à travailler pour vaincre leurs propres difficultés.

Chez les maîtres, pour les conduire à adopter le point de vue de l'élève et non celui de la classe, ou de l'enseignement, pour qu'ils tiennent compte de tous les facteurs qu'il est en leur pouvoir et qu'il est de leur devoir de connaître ou d'apprécier, pour que leurs jugements soient pondérés avec des valeurs humaines et non plus établis sur des valeurs scolastiques seulement.

La seule objection valable que l'on puisse faire à une amélioration de cette importance est que le nombre excessif des élèves dans les classes ne permet guère de connaître suffisamment chacun pour pouvoir juger avec équité.

Dans la mesure où une telle objection est fondée, quelle effroyable condamnation de notre système scolaire si l'on déclare que les maîtres ne connaissent pas leurs élèves et si l'on avoue par là qu'on se satisfait de telles conditions de travail.

Ce qui importe, disait Félix Pecaut, il y a plus de trente ans, c'est que l'examinateur ne se dérobe pas au devoir de prononcer un jugement d'ensemble susceptible d'être traduit en une *note morale* et que l'épreuve soit marquée à ses yeux d'un caractère bien déterminé : bonne, assez bonne, médiocre, très faible, mauvaise.[1]

« Les notes morales, écrivait de son côté M. L. Amourel, agrégé des lettres, ont cet avantage sur les notes prétendues exactes, qu'elles tiennent compte non seulement des faits mais des intentions, qu'elles

[1] Art. « Examens » du Nouveau dictionnaire de pédagogie de F. Buisson. Hachette, Paris, 1910.

marquent un rapport vivant entre les résultats et les possibilités... La façon de noter vaut mieux que ce qu'on note. » [1]

Et Marcel Ginat, physicien, ajoute avec justesse :

« Il faudrait tout de même admettre qu'on ne fait pas une expérience précise avec la moyenne de dix expériences grossières ».

R. Dottrens.

A PROPOS D'ANALYSE LOGIQUE *(voir Educateur No 5)*

Nous avons déjà remarqué qu'il n'est pas bien nécessaire pour la généralité des élèves, du moins pour ceux qui n'apprendront pas de langue étrangère, de savoir qu'une proposition est subordonnée, ou indépendante, ou incidente, ou je ne sais quoi ; mais il importe qu'ils comprennent (après avoir reconnu la proposition), qu'ils voient, qu'ils sentent la relation logique qu'elle entretient avec le verbe ou le nom qu'elle complète, qu'ils sentent la raison d'être, le pourquoi, la nécessité de sa présence, en un mot sa fonction utile dans la phrase.

Il est inutile d'insister davantage. L'analyse logique ainsi comprise est l'un des plus précieux et profitables exercices de culture de l'esprit que l'école puisse fournir, que rien ne peut remplacer ; mais c'est là aussi que les ravages de la routine, de l'automatisme, de la superficialité, du verbalisme, de la mémoire inintelligente sont les plus grands. Tout cela exige du maître une discipline de soi en continuel éveil, une attention qui ne se relâche pas un instant, une imagination fertile dans l'invention des questions, des exemples et des contrôles, s'il veut exiger de ses élèves un travail de l'esprit vrai et sincère, s'il veut être à l'affût de toute tentative de « fraude » ou de « tricherie intellectuelle » de leur part.

Le recours à une analyse basée sur l'intelligence claire et vraie des relations fonctionnelles que les termes du langage entretiennent les uns avec les autres doit nous amener, me semble-t-il, à dissiper les contradictions, les inconséquences, les absurdités, l'anarchie même qui règnent dans la nomenclature. Cette nomenclature, d'ailleurs, reste et doit rester un moyen commode, l'important, c'est toujours l'expression de *l'idée* apportée par le terme analysé.

Passons en revue, *à titre d'exemple,* quelques-uns des sujets de la grammaire.

a) **Les articles,** disent les grammaires, déterminent le nom. Et l'on arrive à cette absurdité qu'un brave inspecteur avait une fois enseignée à mes élèves : *un* détermine le nom d'une manière indéfinie !

Le, la, les, marquent que le nom, ou plutôt la « chose » dont on parle est déterminée, ou prise dans un sens général.

Un, une, des, marquent que cette chose n'est pas déterminée. Tous les élèves comprendront :

Apporte-moi *la* chaise ou : apporte-moi *une* chaise.

Les élèves *trouvent, sentent* cela et il est inutile qu'à chaque leçon d'analyse ils nous répètent que *le* est article défini ou *une* article indéfini.

[1] Revue Education.

Mais on leur demandera : Pourquoi l'auteur a-t-il employé ici : *la* table, et plus loin : *cette* table ?

Il en sera de même avec tous les déterminatifs et les pronoms. Ce mot *ses* (ces), ce mot *leur*, rencontrés dans une dictée, contiennent-ils *l'idée* de possession ou pas ? Alors...

Et supprimons cette absurde réponse : pourquoi as-tu écrit *ses* ? Parce que c'est les siens !

b) **L'apposition** est souvent confondue avec le complément du nom. On la définit ainsi : l'apposition complète le nom et on peut la supprimer sans que le sens de la phrase soit altéré : mais cette définition peut aussi bien s'appliquer au complément de nom ; elle est donc insuffisante, peu claire et la distinction est illusoire. L'apposition complète le nom en lui apportant un second moyen d'exprimer la *même* idée : le nom et son apposition désignent le *même objet* (ce qui n'est pas le cas entre nom et complément de nom qui désignent des objets différents).

Exemples :

La ville de Paris (Paris, apposition de ville ; « de » explétif).

Les musées de Paris (Paris, complément de musées).

Paris et *ville* désignent le même objet, mais non *musées* et *Paris !*

Le poète *Vigny* (Vigny, apposition de poète).

Les poètes *du Léman* (Léman, complément de poètes).

De même :

« Une tasse de *lait* » (tasse et lait désignent tous deux le contenu), et « Une tasse de porcelaine ».

« Louis XIV, roi de France (roi, apposition de Louis ; pourquoi ?)

Et l'on verra disparaître la confusion continuelle :

« Ein Glas des Weines » pour « Ein Glas Wein ».

Et, là encore, quel trouble apporte l'emploi mécanique des « questions » de qui ? de quoi ?

c) **Le sujet** (verbes actifs) fait l'action exprimée par le verbe, ou, est *dans l'état* marqué par l'attribut. L'emploi à haute dose de la célèbre question « qui est-ce qui ? » dès la première leçon sur « le sujet » aboutit à l'automatisme vide dont nous avons parlé et à des résultats comme celui-ci :

« ... le maître que *fixent* les enfants... ». Qui est-ce qui fixe ? Le maître. Cette réponse est absolument inévitable, dans une classe du degré moyen en tout cas.

La dite question *doit être bannie* et les enfants entraînés à *voir* l'action d'abord et son auteur ensuite, qu'ils trouveront non à l'aide du « qui est-ce qui ? » traditionnel, mais parce qu'ils ont compris le *sens* des mots et saisi leurs relations.

Quant à la forme passive, où le sujet subit l'action et qui n'apparaît qu'en deuxième année du degré supérieur, elle ne fait l'objet d'aucune difficulté. Jusqu'au moment où l'enfant comprendra ce mode particulier d'expression, elle peut être considérée sans inconvénient aucun comme un verbe suivi d'un attribut. D'ailleurs, quand les élèves primaires seront-ils capables de distinguer la forme passive proprement dite de l'auxiliaire suivi de l'attribut ? (« Das Korn wird gemäht » de « das Korn ist gemäht ».)

d) **L'attribut** est un adj. ou un nom qui, *par l'intermédiaire d'un verbe,* marque une qualité *attribuée* au sujet ou au complément d'objet direct.

Il fut nommé directeur (attribut du sujet).

Le *lac* est *calme* (id.).

Il devint *chef* (id.).

Le peuple *l'a* élu *président* (attribut du compl. d'objet).

Ces enfants *me* rendent *malade* (id.).

Je vis *cet homme* tout *pâle* (id.).

Qu'on n'entende plus dire : calme, attribut du verbe être !

Suppression de la *question* = suppression de la confusion attribut-complément d'objet ! Ceux qui enseignent l'allemand n'en pleureront pas !

Remarquez :

1. *On le nomma roi.*
   On nomma le roi.

Comment s'en sortir avec les questions qui ou quoi ?

Mais : quel rôle le mot *roi* joue-t-il ?

1er ex. : qualité attribuée à *le* donc attribut de l'objet *le* ;

2 ex. : subit l'action, donc objet de cette action.

2. « Je vis *cet homme* tout *pâle* » peut avoir deux sens :
   1er sens : pâle attribut de l'objet *homme,* accent sur pâle ;
   2e sens : pâle, épithète de *homme,* accent sur homme.

e) Le nom d'**objet** sera réservé exclusivement aux mots qui désignent *l'être ou la chose subissant l'action :* donner une *poire,* nuire *à son voisin,* douter *de la vérité,* frapper *son camarade :* la poire est « ce qui est donné », le camarade « ce qui est frappé », la vérité « ce dont on doute » (ou « ce qui est douté » si l'on osait ce barbarisme), le voisin est celui sur lequel l'action de nuire s'est exercée. Pour le surplus on peut, si l'on en voit l'utilité, classer ces compléments en « objet direct » et « objet indirect ». Et pour l'amour du ciel, laissons de côté la question « qui » ou la question « quoi », ou « de qui », ou « de quoi » ; ce système n'a fait qu'empoisonner et fausser toute l'analyse, il dispense de penser et de comprendre, et l'on s'étonne que les élèves, après des multitudes d'exercices, répondent à faux et se trompent, oublient des règles ou les appliquent de travers, ou ne les appliquent pas du tout. Remarquons en passant : pour savoir que tel mot répond à la question « qui est-ce qui ? », par exemple, l'élève *doit connaître déjà le sujet !* S'il est exercé à penser ce qu'il écrit, au moment où un verbe vient au bout de sa plume, il doit se rendre compte qu'il s'agit d'une action et que quelqu'un doit en être l'auteur. Le *sens* de la phrase et le *sens seul* doit le renseigner. Inutile d'avoir recours à une « question ».

S'il s'agit d'analyser cette phrase banale : *Je coupe un morceau de pain,* nous demanderons :

1. Quelle est la fonction du « morceau de pain », quel rôle joue-t-il ? (compl. d'objet). Pourquoi ?
2. Ou bien : Si nous voulons chercher le complément d'objet de «couper», qu'est-ce que cela signifie ? (chercher qui subit l'action).
3. Ou bien : Qu'est-ce qui subit l'action ? (morceau de pain, donc, etc.).

Le *sens seul* doit guider l'esprit ; l'esprit doit *sentir* la réponse. Et veillons constamment à tenir l'élève en éveil, pour éviter tout automatisme ; varions constamment nos questions pour l'obliger à échapper à la routine, et assurons-nous par tous les moyens qu'il *voit*, qu'il *sent* l'action qui s'accomplit, subie par l'objet, exécutée par le sujet.

Oui, mais, réplique-t-on, la recherche est bien plus facile avec le système de la question « qui » ou « quoi », et les jeunes élèves ont de la peine à raisonner et à penser. Bon ! alors laissons cela jusqu'à ce qu'ils puissent comprendre vraiment. Sinon, notre travail et inutile, nuisible même.

Au maître naturellement de graduer les difficultés : on en trouve tous les stades et toutes les nuances ; le langage participe de la vie et tout ce qui est vie répugne à entrer dans des cadres ; il est bon, il est indispensable de le montrer aux élèves, de le *discuter* avec eux.

f) *L'oiseau donne la becquée à ses petits.*

« A ses petits » est considéré par nos grammaires comme un complément d'objet indirect ce qui n'est pas conforme à notre définition de l'objet (restons toujours clairs et logiques). D'autre part, on ne comprend pas qu'un verbe puisse avoir deux objets, dont l'un serait direct et l'autre indirect. « Ses petits » ne sont pas « donnés ». Mais c'est à eux qu'on « attribue » le don, comme on « attribue » un prix au lauréat. « Ses petits » sera donc complément *circonstanciel d'attribution.* Nous aurons de même :

Cause : On l'accuse *de paresse.* — Il est mort *de froid.*

Origine : J'ai reçu ce cadeau *de ma marraine.* — Il est né *de parents modestes.*

Destination : Nous avons organisé cette fête *pour vous.*

Direction : Ses efforts le mèneront *au succès.* — La route se dirige *vers le nord.*

Instrument : Il le gifla *de son gant.*

Agent (du passif) : La vigne est taillée *par le vigneron.*

Puis le *temps,* le *lieu,* la *manière,* le *but,* la *distance,* la *mesure,* la *différence,* etc., etc. ; le nombre des compléments circonstanciels est infini comme est infini le nombre des circonstances possibles dans lesquelles une action s'accomplit.

N'oublions pas que les noms et les adjectifs peuvent, eux aussi, avoir des compléments qui exprimeront toutes les nuances possibles :

Un voyage *en avion* (lieu).

De efforts *pour réussir* (but).

Fier *de son travail* (cause), etc.

Il en est de même des subordonnées.

Il est inutile de pousser plus loin les exemples. Ainsi comprise, l'analyse devient d'une richesse extraordinaire et une source incomparable de discussion et de réflexion. Qu'on songe à tout ce que peut nous apporter, par exemple, l'étude des conjonctions de subordination ou des pronoms relatifs dans l'étude du mécanisme de la pensée et de la langue !

V. Dentan.

LES CLASSIFICATIONS PRÉMATURÉES

Supposons que l'on prétende initier des 12 à 13 ans à la connaissance des animaux en leur offrant la liste des classes et des ordres. Bien entendu, personne n'a jamais songé à un pareil procédé et, en cette matière, la supposition envisagée est une stupidité dans laquelle nul ne tombe.

Cependant, l'erreur qu'elle illustre se retrouve ailleurs et le formalisme des classifications prématurées règne encore dans de larges secteurs de l'enseignement.

Dans cet ordre d'idées plusieurs correspondants ont déjà signalé à l'*Educateur* comment certaines notions inutiles paralysent l'étude de l'orthographe et comment beaucoup de graphies peuvent se passer des étiquettes grammaticales.

Exemple : Etudier le verbe aller en répétant oralement des phrases incomplètes : Demain, tu ... en ville. Si elle avait le temps, elle ... vous voir. Il faut que nous ... à la poste, etc., etc.

Autre exemple : Ne plus utiliser la notion de complément direct et rechercher simplement si la phrase indique quelle est la chose faite, écrite, mangée... et si la dite chose est mentionnée avant ou après le participe passé employé avec avoir.

Enfin, d'une façon plus générale encore, on résumerait toute l'orthographe d'accord à l'aide d'une clé fabriquée jadis par Aristote : *Tout verbe, tout adjectif et tout participe doit être relié à un nom.*

Pratiquement, cette liaison de pensée se traduit chez un adulte par une attention de surface qui se réduit presque à une association visuelle. Dès lors, pour créer cette pente psychologique dans la tête des écoliers, il importerait de les entraîner souvent, au cours de la lecture, à désigner le nom impliqué par tel verbe, tel adjectif ou tel participe.

En ce sens, disons que le fin mot de l'affaire consiste non point à « apprendre la grammaire » mais à la vivre sans la formuler.

* * *

D'une façon analogue, avec la langue allemande, il est suggestif de comparer le premier volume de Rochat-Lohmann à « La méthode théorique et pratique à l'usage des commençants » éditée naguère dans la série Otto-Sauer. Ici, des pages proposées à l'aide de phrases faciles à deviner et à faire jaillir d'un croquis. Là, des remarques sur l'article défini ou indéfini, des définitions multiples et des règles à suivre.

D'un côté une atmosphère de sonorités et de tournures dans laquelle on désire plonger les débutants. De l'autre, la charrue devant les bœufs, une classification prématurée d'autant plus regrettable qu'elle encadre d'excellents exercices. En bref, une opposition nette entre deux méthodes, l'une indiquant et donnant à apprendre des abstractions encombrantes, l'autre au contraire voulant avant tout que l'école elle-même imprègne les jeunes mémoires d'une agréable « stimmung » et d'une correcte prononciation.

* * *

Au surplus, pour allonger cet article, les précisions ne manqueraient guère. Que l'on songe si l'on veut bien, à la façon dont le for-

malisme grammatical peut nuire à l'étude du latin. Car enfin, avant de classer des formes verbales, des modes ou des subordonnées, il est nécessaire d'en entendre et d'en assimiler des centaines, quitte à adopter plus tard les quelques notions grammaticales pratiques pour la lecture ultérieure des auteurs.

De ce chef, il saute aux yeux que la didactique du latin doit être reconsidérée de fond en comble et, pour ne pas rester dans le négatif, je souhaite à nouveau que cette initiation commence à 13 ans, une année après le démarrage de l'allemand, et que l'on apprenne en classe, entre 13 et 15 ans, la moitié du programme actuel.

Non multa sed multum. C'est en luttant contre les classifications prématurées que l'on favorise l'enseignement en profondeur et que l'on crée soit la joie de connaître soit le plaisir de dominer une technique acquise. *Georges Durand.*

BIBLIOGRAPHIE

L'école et le caractère, par F.-W. Fœrster, trad. par P. Bovet.

On connaît les mérites de cet ouvrage dont Delachaux & Niestlé donnent une nouvelle édition.

F.-W. Fœrster affirme une vérité évidente, mais souvent négligée : l'école a le devoir d'éduquer les enfants, de cultiver leur caractère ; elle ne peut s'y soustraire sans échouer du même coup dans toutes ses autres tâches. De ce point de vue, l'éminent pédagogue critique aussi bien l'intellectualisme de l'enseignement traditionnel que les excès auxquels peut conduire le culte moderne de l'éducation physique ; il définit le rôle de l'école dans la lutte contre l'alcoolisme et dans l'éducation sexuelle, dont il sait ne pas faire des problèmes isolés, indépendants de l'entière éducation morale ; il envisage, avec intelligence, toutes les questions que pose la discipline scolaire. Sans se faire le défenseur étroit des anciennes méthodes de discipline, il lutte contre la pédagogie libertaire qui, dans la crainte d'altérer la personnalité des enfants les livre à tous leurs désirs, et il proclame l'utilité de l'obéissance dans la conquête de la maîtrise de soi. Mais il sait aussi retenir des expériences modernes ce qu'elles ont de fructueux : il montre, par exemple des écoles-cités américaines, le parti qu'on peut tirer de l'autonomie des écoliers pour développer le sens des responsabilités chez l'enfant et faire son éducation civique. Un chapitre sur l'éducation morale couronne son livre ; il y dit comment, en incitant les enfants à méditer leurs propres expériences et à découvrir les conséquences de leurs actes, on peut leur rendre accessible le contenu des impératifs, il nous y exhorte à pénétrer toutes les branches de l'enseignement d'esprit moral.

Il n'est pas nécessaire de rappeler plus en détail les mérites d'un ouvrage qui atteint à sa septième édition. Sans accepter toutes les thèses de F.-W. Fœrster et tout en regrettant qu'il utilise certaines notions morales sans les avoir toujours analysées avec une grande précision, croyons-nous, nous ne craignons pas de dire que son livre doit figurer dans la bibliothèque de tout éducateur. *J. R.*

Pianos à queue
et pianos

Réparations
Révisions
Accordages

Atelier de réparations

Echange
Location

Symphonia

Bienne, rue Centrale 31, tél. 2 41 21

Moitié-Moitié et vacherin

Café du Jorat

Place de l'Ours. Tél. 2.91.14
LAUSANNE

M. RASTELLO-MOURET

Croûtes-maison *Salles pour Sociétés*

286

Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910.
Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 218

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent *Charles Krieg* **LAUSANNE**
Tél. 3.71.75
316

Instituteurs, Institutrices !

Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit du matériel pour :

le calcul
l'école active
le travail manuel

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHUR
Anciennement Schweizer & Schubiger

293

2 jeunes filles de 14-16 ans, désirant apprendre l'allemand, seraient prises en **pension** dès Pâques ou époque à convenir. Occasion de fréquenter l'école secondaire. Piano à disposition. Excellente cuisine. Réf. S'adresser à **Mme Luginbühl, Leimen, Zäziwil** (Berne) Tél. (031) 8 51 40.

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

215 Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

Presque une machine de poche

HERMES Baby

ne pèse que 3 kg. 750

Prix Fr. 180.- + ICHA

L. Campiche S.A. 3, Rue Pépinet LAUSANNE

312

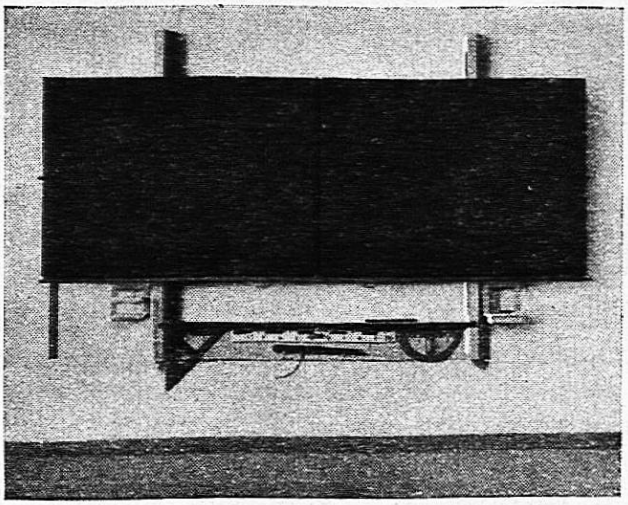

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école (fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers** à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

183

MONTREUX, 16 février 1946 LXXXIIe année — N° 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:
Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21
Administration et abonnements:
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.
Responsable pour la partie des annonces: Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1946-1947

MERCREDI 24 AVRIL 1946

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3e, à condition de subir avec succès, le 24 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1re:
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES